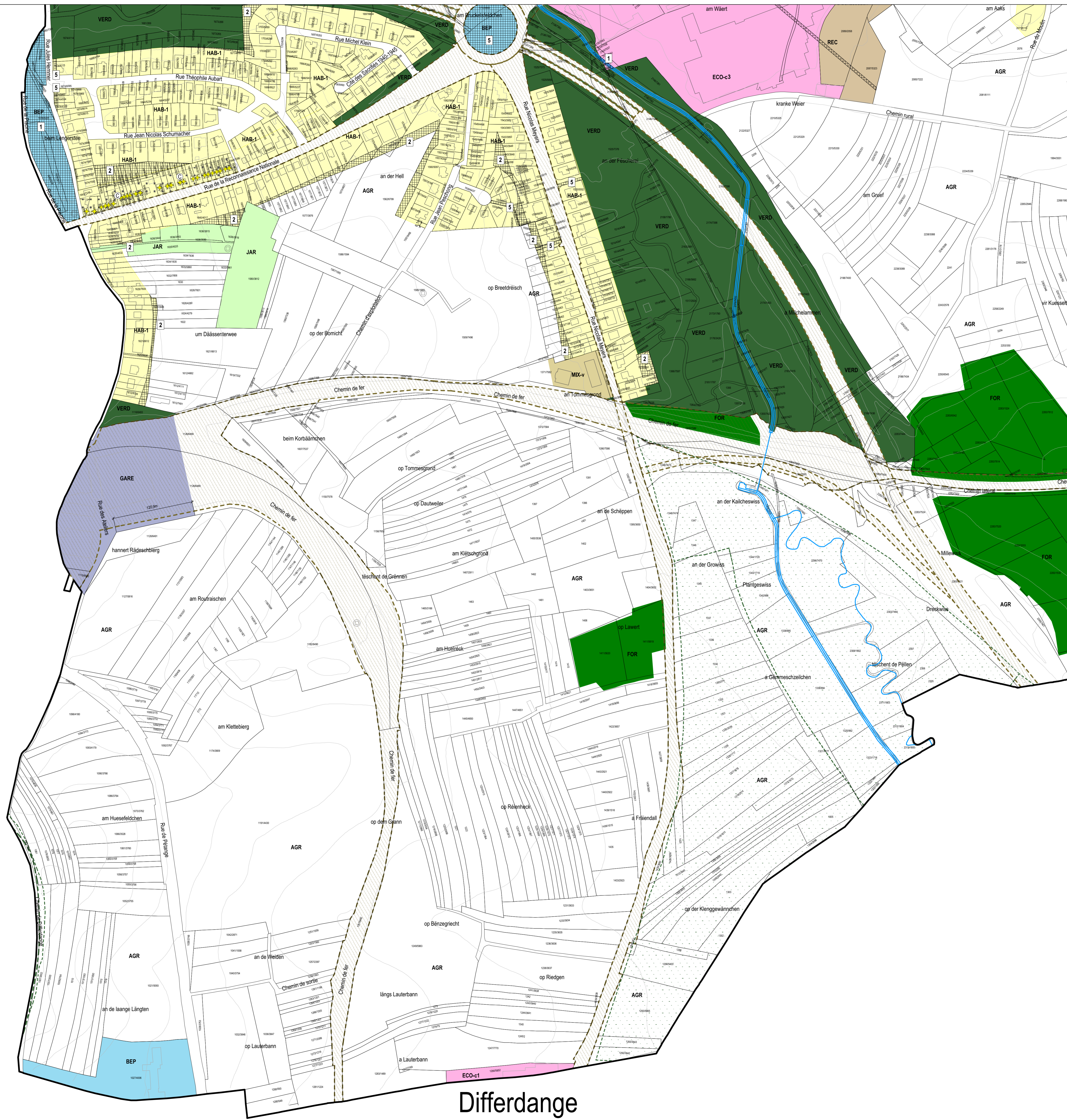


Pétange



Differdange

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zones mixtes
- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-r zone mixte rurale
- BEP zones de bâtiments et équipements publics
- ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-3 zone d'activités économiques communale type 3
- ECO-4 zone d'activités économiques nationale
- GARE zones de gares ferroviaires et routières
- REC zones de sport et des loisirs
- JAR zones de jardins familiaux

Zones destinées à rester libres

- AGR zone agricole
- VERD zone forestière
- PARC zone de parc public
- VERD zone de verdure

BATIMENT EXISTANT
 LIMITE PARCELLAIRE
 LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
 um Pflsch TOPONYMIE

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "NOUVEAU QUARTIER"

Numero du PAP NQ		Dénomination de la ou des zones	
COS	max. min.	CUS	max. min.
CSS	max. min.	DL	max. min.

ZONES SUPERPOSEES

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

BC-NQ-01 numéro de zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

PAP N° 17 074/09 numéro de référence de l'approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions

Zones d'aménagement différé

Zones de servitude "urbanisation"

- 1 zone de servitude "urbanisation" type 1 - liaison verte et protection des cours d'eau
- 2 zone de servitude "urbanisation" type 2 - espace libre et boisés
- 3 zone de servitude "urbanisation" type 3 - intégration paysagère
- 4 zone de servitude "urbanisation" type 4 - tampon
- 5 zone de servitude "urbanisation" type 5 - infrastructures techniques
- 6 zone de servitude "urbanisation" type 6 - topographie
- 7 zone de servitude "urbanisation" type 7a - Zone de submersion et couloir de ventilation
- 7b zone de servitude "urbanisation" type 7b - Fonction écologique et renaturation
- 8 zone de servitude "urbanisation" type 8 - préservation de l'existant

Secteurs protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- bâtiment protégé au niveau communal
- gabarit protégé au niveau communal

Zones à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (selon autorisation commo-co-mo-mo de l'ITM)

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES, REGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPECIFIQUES RELATIVES

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux (liste des immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le redressement de la voirie) - piste cyclable
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le redressement de la voirie) - piste cyclable

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL (pour plan d'aménagement particulier "nouveau quartier")

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 003-024 DU 2013)

BATIMENT EXISTANT
 LIMITE PARCELLAIRE
 LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
 um Pflsch TOPONYMIE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO (ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE BD-4-TC 18378 EDITION 2008)

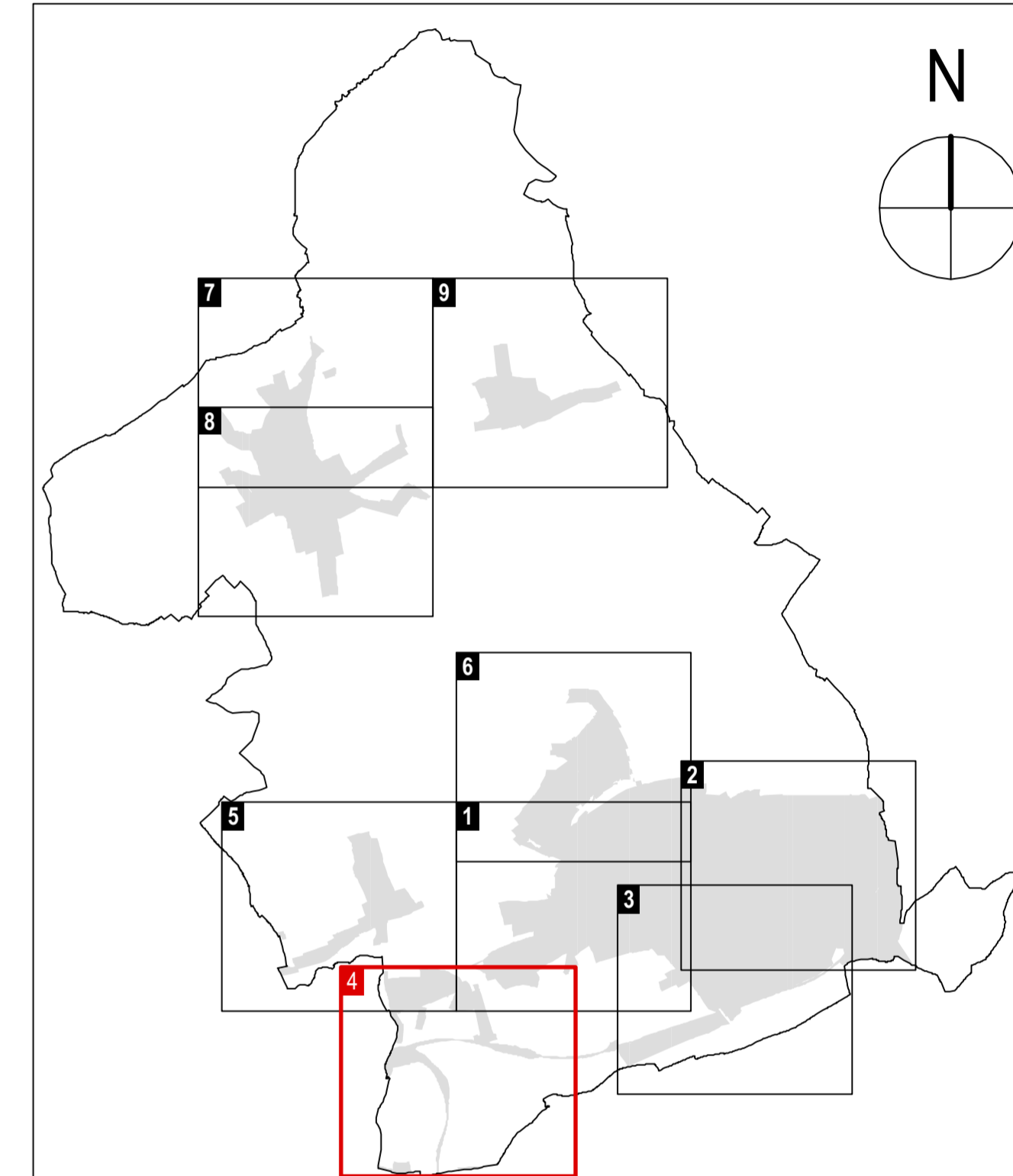
ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX

- BATIMENT EXISTANT (BD-TOPO) (ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / RUISSEAU / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- COURBE DE NIVEAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRISES À PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE KÄERJENG

MAÎTRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KÄERJENG
 24, RUE DE L'EAU 4900 BASCHARHANGE - LUXEMBOURG
 TELEPHONE 500 552 - 1 TELECOPIE 50 42 60

MAÎTRES D'ŒUVRE
DEWEY MULLER ARCHITECTES ET URBANISTES
 15B, 80 GRANDE-GRASSE CHARLOTTE 1333 LUXEMBOURG - LUXEMBOURG
 TELEPHONE 263 893 - 1 TELECOPIE 263 894 00
 FLANDRISCHES STRASSE 4 1024 AACHEN - ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221925 8884 - 1 TELECOPIE 0221925 8884-50

SAISINE CONSEIL COMMUNAL

VOTE CONSEIL COMMUNAL

AVIS COMMISSION D'AMENAGEMENT

ACCORD MINISTRE DE L'INTERIEUR

ACCORD MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
e	05.03.18	BG	modification ponctuelle PAG "COS min.", "PAP-PLAN-02/03", "PAP-BC-NQ-01"
d	21.02.17	FH	modification ponctuelle PAG "op der Eschweilchen" à Clemency
c	20.10.16	FH	modification ponctuelle PAG "Centre Clemency"
b	17.12.15	FH	modifications suite à l'arrêté (DCC/15/2015) du Ministère de l'Intérieur du 07.12.2015
a	17.04.15	FH	modifications suite à l'avis (DCC/15/2014) de la commission d'aménagement du 27.12.2014, l'avis (B2.249/CL) du département de l'environnement du 21.12.2014 et ses réajustements.

PHASE DE PLANIFICATION

POUR AVIS C.A. ET ENQUETE PUBLIQUE

OBJET

PARTIE GRAPHIQUE QUARTIER BOMICHT
 Version coordonnée

INDICE	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS	CH	12.09.2014	1207	G - 0 2 - 0 4	e
CONTR					
RESP					

FORMAT 117,0 / 70,3 CM